



Où vivre à Montpellier ? Notre guide pour bien s'installer.



SOMMAIRE

1. Introduction
2. La Recherche
3. Nos logements étudiants
4. Se loger autrement
5. Aide aux financements
6. Droit et obligations



Montpellier, Première Ville Étudiante en France !

Bienvenue à Montpellier, la première ville étudiante de France ! Située dans le sud, proche de la mer Méditerranée, Montpellier attire chaque année des milliers d'étudiants grâce à ses universités et grandes écoles renommées.

Montpellier offre un cadre de vie exceptionnel avec un climat ensoleillé, une riche histoire, et une vie culturelle dynamique. La ville propose également une variété de logements adaptés aux étudiants : résidences universitaires, colocations, logements privés et sociaux. Avec ses nombreux quartiers étudiants et ses infrastructures modernes, Montpellier est une ville où il fait bon vivre et étudier.



1. La Recherche

À Montpellier, plusieurs organismes offrent une documentation fournie et un accompagnement personnalisé pour aider les jeunes dans leurs démarches, notamment en matière de logement.

Voici leurs coordonnées



Propose bourses, résidences universitaires, restauration et soutien social pour les étudiants.

CROUS Montpellier

Adresse : 2 rue Monteil, 34033 Montpellier Cedex 1

Téléphone : +33 4 67 41 50 00

Email : contact@crous-montpellier.fr

Site web : CROUS Montpellier



Aide les étudiants à trouver des logements (studios, colocations, etc.) et fournit une assistance administrative.

Espace Logement Jeune Montpellier

Adresse : 3 Rue Léon Blum, 34000 Montpellier, France

Téléphone : 04 67 92 94 67

Email : contact@espace-logement-jeune.fr

Site Web :



C R
I J

MONTPELLIER

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Montpellier offre des informations et conseils aux jeunes sur le logement, l'emploi, les études, et les loisirs.

CRIJ Montpellier

Adresse : 3 avenue Charles Flahault, 34090 Montpellier

Téléphone : +33 4 67 04 36 66

Email : crij@montpellier.fr

Site web : <https://www.crij.org/fr/>



Organise activités pour jeunes et offre des conseils en orientation et insertion professionnelle

Service Jeunesse de la Ville de Montpellier

**Adresse : Hôtel de Ville, 1 Place Georges Frêche, 34267
Montpellier Cedex 2**

Téléphone : +33 4 67 34 70 00

Email : service.jeunesse@ville-montpellier.fr

Site web : <https://www.montpellier.fr/structure/363/240-espace-montpellier-jeunesse-structure.htm>

2. Nos logements étudiants

Résidences CROUS

Les tarifs des logements proposés par le CROUS varient en fonction du type de logement et des prestations. Voici une liste des résidences étudiantes du CROUS à Montpellier :

Résidence Boutonnet

123 Rue de l'Université
34090 Montpellier
France



Résidence Triolet

456 Avenue des Étudiants
34090 Montpellier
France



Résidence Vert Bois

789 Rue du Campus
34090 Montpellier
France



2. Nos logements étudiants

Résidence Colombière

Adresse : 20 Rue de la Colombière,
34090 Montpellier



Résidence Olympe de Gouges

Adresse : 215 Avenue du Professeur
Emile Jeanbrau, 34090 Montpellier

Résidence Béranger de la Tour

Adresse : 174 Rue Saint Priest, 34090
Montpellier



2. Nos logements étudiants

**Alain Savary I (Résidences
universitaire)
340 rue Maurice et Katia Kraft
34000 Montpellier**



**Colonel Marchand
(Résidence universitaire)
6 rue du Colonel Marchand
34000 Montpellier**

Résidence Vert-Bois

**Adresse : 37 Rue de la Chênaie,
34090 Montpellier**
**Type de logement : Chambre
rénovée**



2. Nos logements étudiants

Alexandrie (Résidence universitaire)
166 rue Messor 34000 Montpellier



Colombière 2 (Résidence universitaire)
570 route de Ganges - 34096
Montpellier

Colonel Marchand
(Résidence universitaire)
6 rue du Colonel Marchand
34000 Montpellier



2. Nos logements étudiants

**La Lyre (Résidence
universitaire)**
Rue de la Cardonille 34000
Montpellier



**Lattes (Résidence
universitaire)**
4 rue des Jonquilles 34970
Lattes



**Les Arceaux (Résidence
universitaire)**
64 avenue de Lodève 34070
Montpellier



2. Nos logements étudiants

Parc (Cité universitaire)
5 bis rue des Chasseurs
34070 Montpellier



Triolet (Cité universitaire)
75 Avenue Augustin Fliche
34096 Montpellier



Vert-Bois I (Résidence universitaire)
200 avenue de Vert Bois
34000 Montpellier



2.Nos logements étudiants

Veyrassi (Résidence universitaire)

**1140 avenue du Pic Saint Loup, 34090
Montpellier**



**Alain Savary II (Résidence
universitaire)**

**340 rue Maurice et Katia Kraft
34000 Montpellier**



La Panacée (Résidence universitaire)

**14 rue de l'Ecole de Pharmacie 34090
Montpellier**



2. Nos logements étudiants

Minerve (Résidence universitaire)
Avenue de l'abbé Paul Parguel
34090 Montpellier



Occitanie (Résidence universitaire)
80 rue Claude Nougaro
34090 Montpellier



Persée (Résidence universitaire)
166 rue Ganymède 34900 Juvignac



2. Nos logements étudiants

**Voie Domitienne (Cité
universitaire)
259 Voie Domitienne 34096
Montpellier**



les Crous

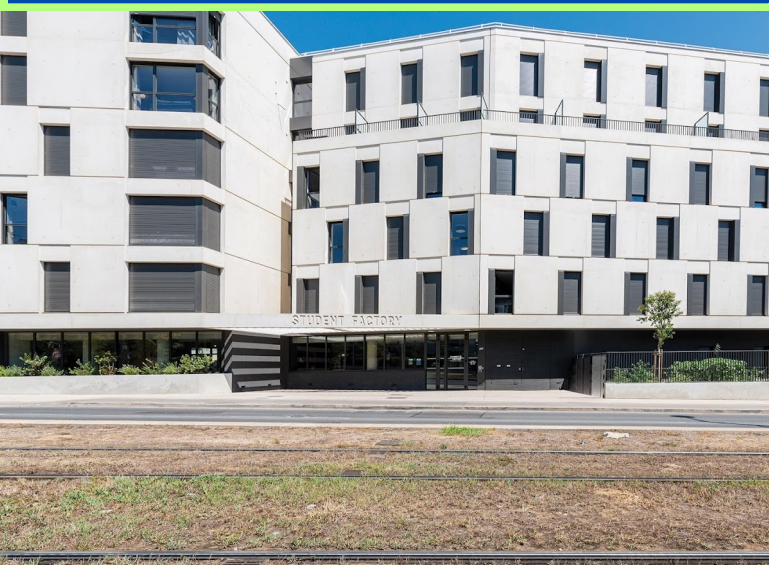
2. Nos logements étudiants

ACM Habitat

ACM Habitat, basé à Montpellier, est un acteur clé du logement social en Occitanie. L'organisme propose des logements abordables et de qualité pour divers publics, incluant familles, étudiants et seniors, tout en favorisant la mixité sociale et le développement durable.

Résidence Agropolis

Quartier : Hôpitaux Facultés
Adresse : . 98 rue Jean-François Breton , Montpellier



Résidence Student Factory

Quartier : Près d'Arènes
**Adresse : 277 Av. des Prés d'Arènes,
34000 Montpellier**

Résidence Les Escholiers

Quartier : Celleneuve
240 Av. de Lodeve, 34080 Montpellier



2.Nos logements étudiants

Résidence Cité Olympique

Quartier : Boutonnet

Adresse : Boulevard Louis Blanc, Montpellier



Résidence Kaelis Boutonnet

Quartier : Hôpitaux Facultés

Adresse : Non précisée



4. Se loger autrement

La Colocation Étudiante à Montpellier : Une Option Idéale



Qu'est-ce que la colocation ?

La colocation est le partage d'un logement entre plusieurs personnes, souvent étudiants, pour diviser les frais de loyer et des charges tout en bénéficiant de la compagnie et de la convivialité.

4. Se loger autrement

Pourquoi choisir la colocation à Montpellier ?

Emplacement pratique : Les colocations sont souvent proches des universités et écoles, facilitant les déplacements quotidiens.



Vie sociale enrichissante : Vivre en colocation favorise les rencontres et les échanges, profitant de l'ambiance dynamique de Montpellier.



Réduction des coûts : Partager un logement permet de diviser le loyer et les charges, idéal pour les étudiants au budget limité.

4. Se loger autrement

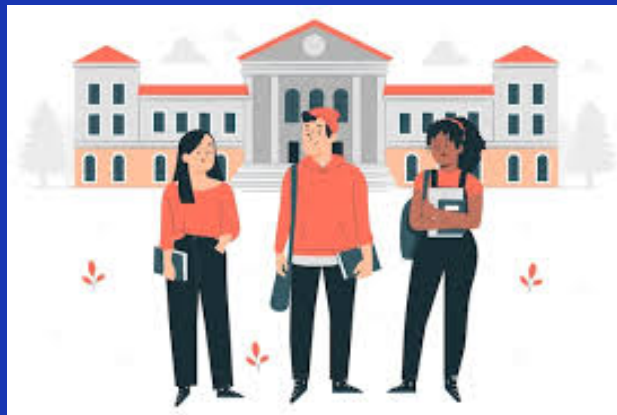
Comment trouver une colocation à Montpellier ?

Plateformes spécialisées : Utilisez des sites comme Leboncoin, Appartager, ou des groupes Facebook locaux.



leboncoin

Annonces universitaires : Consultez les panneaux d'affichage des universités et écoles.



Agences immobilières : Certaines agences offrent des solutions de colocation adaptées aux étudiants.



4. Se loger autrement

Conseils pour une bonne colocation :



- **Choix des colocataires : Trouvez des personnes avec des habitudes compatibles et une bonne communication.**
- **Contrat de colocation : Assurez-vous d'avoir un contrat clair précisant les responsabilités, le loyer et les règles de vie commune.**
- **Gestion des finances : Organisez une méthode transparente pour partager les frais et les charges.**

Aide aux financement

Aides Nationales

APL (Aide Personnalisée au Logement) :

Gérée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'APL est destinée aux locataires pour réduire le coût du loyer. Le montant de l'aide dépend de plusieurs critères, tels que le revenu, la situation familiale et le type de logement. Pour faire une demande, rendez-vous sur le site de la CAF.



ALS (Allocation de Logement Sociale) :

Si vous ne pouvez pas bénéficier de l'APL, l'ALS peut être une alternative. Elle est également gérée par la CAF et aide à réduire les charges locatives.



Aide aux financement

Bourses sur critères sociaux :

Proposées par le CROUS, ces bourses prennent en compte les revenus familiaux et sont accessibles aux étudiants dans des situations économiques difficiles. Les boursiers du CROUS peuvent également bénéficier d'une exonération de la taxe d'habitation.



Bourses sur critères sociaux :

Proposées par le CROUS, ces bourses prennent en compte les revenus familiaux et sont accessibles aux étudiants dans des situations économiques difficiles. Les boursiers du CROUS peuvent également bénéficier d'une exonération de la taxe d'habitation.

Aide aux financement

Aides Régionales et Locales

Aide à l'installation des étudiants dans un logement privé (AILE) :

Proposée par la Région Occitanie, cette aide vise à soutenir financièrement les étudiants qui s'installent pour la première fois dans un logement privé.

Les conditions d'éligibilité incluent être étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur en Occitanie et être boursier du CROUS.



Montpellier Méditerranée Métropole :

La métropole offre parfois des aides ou des subventions pour les étudiants, ainsi que des solutions de logement temporaire.

Autres Aides et Solutions

Foyers de jeunes travailleurs et résidences étudiantes :

Montpellier dispose de plusieurs résidences pour étudiants gérées par des organismes privés ou publics qui proposent des loyers modérés.

L'ARPE (Aide à la Recherche du Premier Emploi) :

Pour les jeunes diplômés à la recherche de leur premier emploi, cette aide peut être un complément pendant la transition entre études et travail.

Aides des associations étudiantes :

Certaines associations étudiantes offrent des conseils et des petites subventions pour les étudiants en difficulté.

Conseils Pratiques

Recherche de logement : Utilisez les plateformes étudiantes pour trouver un logement abordable, comme le site du CROUS de Montpellier ou Lokaviz.

Colocation : Une solution souvent plus économique pour les étudiants.

Budget étudiant : Établissez un budget précis pour gérer vos dépenses mensuelles efficacement.

Il est important de vérifier les conditions d'éligibilité et de faire les démarches nécessaires dès que possible, car les demandes d'aides peuvent prendre du temps à être traitées. Si vous avez besoin de plus d'informations ou d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter les services sociaux de votre université ou les centres d'information jeunesse.



Vos droits et obligations

Droits des Étudiants Locataires Contrat de Location:

Un bail écrit est obligatoire, mentionnant la durée, le loyer, les charges, et les conditions de résiliation.

Dépôt de Garantie:

Limité à un mois de loyer pour les logements non meublés et deux mois pour les meublés.

Restitué dans un mois après la sortie, sauf déductions justifiées.

État des Lieux:

Doit être réalisé à l'entrée et à la sortie pour prévenir les litiges.

Aides au Logement:

Possibilité de bénéficier de l'APL ou de l'ALS selon conditions.

Obligations des Étudiants Locataires

Païement du Loyer:

Le loyer doit être payé à temps selon les termes du bail.

Assurance Habitation:

Souscription obligatoire pour couvrir les risques locatifs.

Entretien du Logement:

Maintenir le logement en bon état et réaliser les petites réparations nécessaires.

Procédure en Cas de Litige Tentative de Conciliation:

Essayer de résoudre le problème à l'amiable avec le propriétaire.

Saisine de la Commission de Conciliation:

En cas d'échec, contacter la commission départementale de conciliation.

Recours Judiciaire:

Si nécessaire, engager une action devant le tribunal d'instance.

Associations d'Aide:

Contactez des associations comme l'ADIL pour obtenir des conseils et de l'assistance juridique.



Droits des Étudiants Étrangers Séjour Légal

Visa et Carte de Séjour :
**Droit d'obtenir un visa long
séjour et une carte de
séjour temporaire pour
études.
Éducation**

Inscription Universitaire :
**Accès aux universités
françaises et
reconnaissance des
diplômes pour poursuivre
les études.
Aides Financières**

Bourses et APL/ALS :
**Possibilité de recevoir des
bourses et des aides au
logement.
Travail Étudiant**

**Temps Partiel : Autorisation
de travailler jusqu'à 964
heures par an (environ 20
heures par semaine).
Santé**

**Sécurité Sociale : Droit à la
couverture de la sécurité
sociale et accès aux soins de
santé.**

Obligations des Étudiants Étrangers Conditions de Séjour

**Renouvellement de
Titre : Maintenir la
validité de leur carte de
séjour et notifier tout
changement de
situation à la
préfecture.**

Règles Universitaires

**Assiduité : Obligation
d'assister aux cours et
de participer aux
examens.**

Assurance

**Habitation et Santé :
Souscription
obligatoire à une
assurance habitation et
à la sécurité sociale
étudiante.**

Loyer et Entretien

**Paieement du Loyer :
Paieement régulier du
loyer et entretien du
logement.**

GUIDE DE LOGEMENT

